Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901193-20260321-D_2026_016-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Finistère

Canton de Saint-Renan

COMMUNE DE LANRIVOARE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Date du conseil municipal 21/03/2026	**Délibération N° D_2026_016**
Date de la convocation 17/03/2026	
Date de l'affichage 23/03/2026	**INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
Date de transmission au contrôle de légalité 23/03/2026	
Nombre de membres En exercice : 19 En présence : 19 Votant :	

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars, à neuf heures, les membres du Conseil municipal, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du scrutin du seize mars deux mil vingt-six, se sont réunis au lieu ordinaire de séance, sur la convocation qui leur a été adressée le dix-sept mars deux mil vingt-six, par Madame Pascale ANDRÉ, Maire sortant, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Pascale ANDRÉ, déclare ouverte la séance du Conseil municipal. Elle précise qu'aujourd'hui, c'est un Conseil municipal d'installation et dont sa participation sera assez courte.

Madame ANDRE fait l'appel des nouveaux élus : **Joseph RAGUENES, Céline BOENNEC-KEREBEL, Tanguy LE GOFF, Elisabeth LE GALL, Thierry ROLLAND, Nelly AZIRIA-PERROT, Jean-Luc KERGLONOU, Marie-Eve CORBEL, Thierry BILCOT, Karine GAUDISIABOIS, Frank DELVAUX, Pauline LE GOFF, Nicolas FRAVAL, Isabelle LAMOUR, Marc JEZEQUEL, Guylaine MARZIN, Julien SIMONNET, Raymonde MINGANT et Maxime TALARMAIN.**

Madame Pascale ANDRÉ, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 16 mars 2026.

La liste conduite par Monsieur Joseph RAGUÉNÈS – tête de liste « Lanrivoaré, dynamique et conviviale » - a recueilli 606 suffrages et a obtenu 19 sièges.

Sont élus : **Joseph RAGUENES, Céline BOENNEC-KEREBEL, Tanguy LE GOFF, Elisabeth LE GALL, Thierry ROLLAND, Nelly AZIRIA-PERROT, Jean-Luc KERGLONOU, Marie-Eve CORBEL, Thierry BILCOT, Karine GAUDISIABOIS, Frank DELVAUX, Pauline LE GOFF, Nicolas FRAVAL, Isabelle LAMOUR, Marc JEZEQUEL, Guylaine MARZIN, Julien SIMONNET, Raymonde MINGANT et Maxime TALARMAIN.**

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901193-20260321-D_2026_016-DE

Madame Pascale ANDRÉ, Maire, déclare le Conseil municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 16 mars 2026. Le Maire sortant, Pascale ANDRÉ, vérifie [illegible] et déclare les Conseillers municipaux installés dans leurs fonctions.

Conformément à l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal, Monsieur Jean-Luc KERGLONOU.

Madame Pascale ANDRÉ précise qu'il convient de désigner le secrétaire de séance et propose que cette fonction soit assurée par le plus jeune des Conseillers municipaux, Monsieur Maxime TALARMAIN. Elle précise également qu'il convient de désigner 2 assesseurs et propose donc le 2nd conseiller le plus âgé, Madame Raymonde MINGANT et le 2nd conseiller le plus jeune, Madame Adeline PRENVEILLE.

Ces propositions sont adoptées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents.

Lanrivoaré, le 21 mars 2026

Le Maire,
Joseph RAGUÉNÈS,

MAIRIE DE LANRIVOARE 29290

Le secrétaire,
Maxime TALARMAIN,